

COMMUNE DE MIREPOIX
(Ariège)



DECISIONS MUNICIPALES

N° 2021-007 ANNÉE 2021

OBJET :

**Marché public de travaux concernant la réfection de la toiture et de la sous-toiture de la Halle - 09500 Mirepoix
Marché composé d'un lot unique et de deux tranches
Marché à Procédure Adaptée n° 2021-001.**

- VU** L'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences,
- VU** La délibération n° 11/2020 en date du 26 mai 2020 par laquelle, dans un souci de permettre une parfaite continuité du service public, le conseil municipal consent une partie de cette délégation à Monsieur le Maire pour :
Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- VU** L'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, Marché Public établi en application du Code de la Commande Publique, Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 - Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 - Arrêté du 22 mars 2019, Procédure adaptée passée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du CCP,

CONSIDERANT que les crédits sont prévus au budget correspondant,

CONSIDERANT l'Avis d'Appel Public à la Concurrence qui a fait l'objet d'un envoi à la publication le 22 juillet 2021 (mis en ligne sur la plateforme e-marchespublics.com le 22 juillet 2021 et parution sur la Gazette Ariégeoise n° 30 le 30 juillet 2021),

CONSIDERANT les deux offres suivantes :
- Entreprise SAS FALGUIE
- Entreprise CHEVRIN GELI SAS,

REÇU EN PREFECTURE

le 29/10/2021

Application agréée E.legalite.com

- CONSIDERANT** que l'appel d'offres est jugé fructueux et que les entreprises sont admises à concourir,
- CONSIDERANT** le rapport d'analyse des offres établi par la Commission Technique (pour avis),
- CONSIDERANT** l'avis de la Commission Technique qui s'est réunie le 27 septembre 2021,

D E C I D E

- ARTICLE 1 :** de conclure un marché public de travaux passé selon la procédure adaptée concernant la réfection de la toiture et de la sous-toiture de la Halle à Mirepoix 09500,
- ARTICLE 2 :** de retenir l'offre de l'entreprise SAS FALGUIE - Route de la Morère - 09160 TAURIGNAN-CASTET qui s'avère la mieux disante, pour un montant de :
- . **Tranche ferme « Réfection de la toiture de la halle de Mirepoix »**
83 440,00 € H.T. soit 100 128,00 € TTC
 - . **Tranche optionnelle « Réfection de la sous-toiture de la halle de Mirepoix »**
48 572,00 € H.T. soit 58 286,40 € TTC.
- ARTICLE 3 :** la présente est inscrite au Registre des Décisions Municipales et fera l'objet d'une information lors du prochain conseil municipal.
- ARTICLE 4 :** ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la S/Préfète de l'Ariège et à Madame la Perceptrice.

Fait à **MIREPOIX**, le 19 octobre 2021

LE MAIRE,

Xavier CAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 29/10/2021

Application agréée E-legalite.com